

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ABATTOIR TEMPORAIRE JEUMONT sur la commune principale de l'AIOT RUE DU MARECHAL LECLERC 59460 JEUMONT.**

**La référence de votre dossier est A-3-DGRZ991S et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 29/03/2023 à 13h51 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **44360094500010**

Raison sociale **UNION MUSULMANS ALGERIENS AVESNOIS**

Forme juridique **Association déclarée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**51 RUE DORLODOT**

**59720 LOUVROIL**

### Signataire

Nom : **KEBAILI**

Prénom : **Abdelhsalem**

Qualité : **Président**

### Référent

Nom : **BELMERABET**

Prénom : **Radouane**

Fonction : **Conseil**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ABATTOIR TEMPORAIRE JEUMONT**

Description des activités :

**Installation d'un abattoir mobile (activité temporaire - 4 jours maximum par an) afin de permettre à la communauté musulmane de la région de pratiquer le sacrifice rituel de l'Aid el Adha (Aid el-Kébir) sur un terrain mis a disposition par convention entre l'association UMAA et la CAMVS. Le site sera situé à proximité du rond-point de la rue Maréchal Leclerc 59460 Jeumont. Il sera probablement installé sur ce site une bergerie (exemple : tunnel agricole) et une partie du terrain sera viabilisé afin d'accueillir l'activité suivant les règles fixées par les pouvoirs publics. Le terrain est aujourd'hui nu, sans aucune construction (Terre agricole)**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**RUE DU MARECHAL LECLERC**

**59460 JEUMONT**

X : 777920

Y : 7024190

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2210	2210-3	Abattoirs	Masse des carcasses 2000 kgD /j		2 tonnes de carcasses / jour maximum

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **300**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Origine : activité d'abattage d'ovins Nature : Eaux résiduaires**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**Sur le réseau collectif avec station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Mise en place de dégrilleurs avec trous de Ø 6mm maximum**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **300**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Collecte et gestion des eaux résiduaires : Les effluents seront dirigés vers un contenant de stockage (intégré à l'abattoir mobile ou installé en annexe) Les effluents collectés seront retraités dans la station d'épuration la plus proche, une convention sera au préalable signé avec les autorités compétentes**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les différents déchets Les déchets et sous-produits générés directement par l'activité d'abattage sont les suivants : - Les déchets animaux : Le sang, la peau, les viscères (rate, intestin,...), la panse, les fumiers des agneaux dans la zone d'attente, les saisies, les cadavres éventuels, les résidus de dégrillage, - Les autres déchets sont : Les résidus d'emballage ; Les ordures ménagères (liées essentiellement à la présence importante de personnes sur le site). Certains de ces déchets relèvent des catégories 2 et 3 au regard du règlement CE n° 1069/2009 et du conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine. Ils seront éliminés par des sociétés d'équarrissage, ou un repreneur agréé conformément à la réglementation. Les saisies issues de l'Inspection Vétérinaire sont également prises en charge par l'équarrisseur.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

## Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Ces moyens incendie dont dispose l'abattoir sont : - extincteurs, en nombre suffisant (suivant la réglementation) - Proximité de la caserne de pompiers, (Caserne des Pompier CIS Jeumont - Rue de Lessines 59460 Jeumont) - Bornes à incendie**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## **7 - Pièces justificatives**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**imprimerExtraitCadastral.do.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**3 Jeumont 02-03-2023 APS Abatoir Masse P A1 Mobile.pdf**